



JUL 25 1983

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

This Notice of Approval supersedes S.WA-3045 Revision 1 dated February 1st, 1982.

Le présent avis remplace l'avis S.WA-3045 revision 1 en date du 1er février 1982.

Company: Tokyo Electric Canada Limited
9 Meteor Drive
Rexdale, Ontario
M9W 1A3

Société: Tokyo Electric Canada Ltd.,
9 Meteor Drive
Rexdale, Ontario
M9W 1A3

Manufacturer: Tokyo Electric Company
1-14-10 Vchikana
Chigoda-Ko
Tokyo, Japan

Fabricant: Tokyo Electric Company
1-14-10 Vchikana
Chigoda-Ko
Tokyo, Japan

Type of Device: An electronic digital computing scale.

Appareil: Balance calculatrice électronique à affichage numérique.

MODEL NUMBER
N° de modèle

CAPACITY
Capacité

SL-36-15L

15 x .01 lb
7.5 x .005 kg

LOAD CELL TYPE & MODEL NUMBER
Type de dynamomètre & N° de modèle

Aluminium/aluminum DAOW 0523

Variations:

Variations:

1. A pole mounted display may be attached to the rear of the scale, when this is done the rear display on the scale is blanked.
2. A candy scoop may be used, when in use the existing platter frame is replaced with a frame of the tripod type on which the scoop will rest.
3. Some models of the SL36-15L will have normal price computation by 100 grams. Pricing by kg will be an operator selectable option.

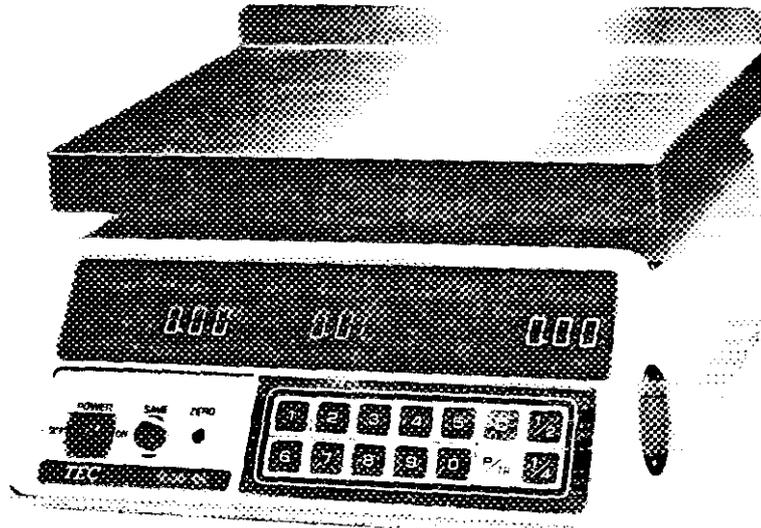
1. Un plafond monté sur des tiges peut être à l'arrière de la balance, en recouvrant ainsi la face arrière.
2. L'utilisation d'une pelle à bonbons est permise; pour ce faire, le support du plateau déjà existant doit être remplacé par un support du genre trépied, qui supportera la pelle.
3. Certains modèles SL36-15L peuvent être conçus pour calculer en général le prix par 100 grammes. Le calcul du prix par kg constituera alors une option offerte au préposé.

Approved Accessories: None

Accessoires: Aucun.

.../2

- 2 -



Description: These devices are fully electronic counter scales with a load cell sensing system. A microprocessor system computes weight, price per lb(kg), price per $\frac{1}{2}$ and $\frac{1}{4}$ lb or per 100 gm (Metric). The display panels for the customer and the operator are identical with displays for weight, unit price and total price. Gas discharge lights indicate zero, net and prepack modes of operation.

The operator controls are:

1) Ten (10) digit keys numbered 0 to 9 are used to enter unit price and/or preset tare weights.

Description: Ces balances de comptoir entièrement électroniques comportent un microprocesseur qui calcule le poids, le prix unitaire par lb(kg), le prix par $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{4}$ lb ou le prix par 100g (mode métrique). Les panneaux d'affichage dont un est destiné au client et l'autre à l'opérateur comportent les mêmes affichages de poids, de prix unitaire et de prix total. Les voyants à décharge indiquent le zéro, le poids net et le mode de conditionnement.

Le clavier de l'opérateur comporte les commandes suivantes:

1) Dix touches numériques numérotées de 0 à 9 qui sont utilisées pour introduire le prix unitaire ou pour prédéterminer la tare, ou les deux.

.../3

Description: Continued

- 2) Clear key (C) - this key clears the unit price and cancels the prepack entry.
- 3) The P/TR key is used to enter either preset or a platter tare.
- 4) The S key locks in tare and unit price for pre-packaging.
- 5) $\frac{1}{4}$ and $\frac{1}{2}$ key are used when the unit price is based on these fractions of a pound.
- 6) The ON/OFF power switch and the recessed zero adjustment switch are positioned at the left side of the digit keys.

Testing: The displays are tested with the ON/OFF switch. The zero, net, pre-pack and $\frac{1}{4}$ - $\frac{1}{2}$ lb. indicator lights flash on and off and the digital displays cycle from one to nine, blank out and then indicate zero.

Provision for sealing: The coarse zero and span adjustments are located on the right side of the scale behind a circular cover plate. This plate is to be sealed with a destructible paper seal. The housing retaining screws are machined to receive a wire and lead seal.

Special Conditions: The sealing means is exempt from providing ready access to other components or adjustments as per SGMI/12.

Description: Suite

- 2) Une touche d'effacement (C) - cette touche permet d'effacer le prix unitaire et la donnée de conditionnement.
- 3) La touche P/TR est utilisée pour introduire soit une tare prédéterminée ou une tare du clavier.
- 4) La touche S est utilisée pour verrouiller la tare et le prix unitaire à des fins de conditionnement.
- 5) Les touches $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ sont utilisées lorsque le prix unitaire est déterminé en fonction de ces fractions.
- 6) L'interrupteur marche/arrêt (ON/OFF) et le dispositif de réglage du zéro en retrait se trouvent sur le côté gauche des touches numériques.

Mise à l'essai: Les affichages numériques peuvent être vérifiés à l'aide de l'interrupteurs marche/arrêt (ON/OFF). Les voyants associés de conditionnement et aux valeurs de $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ lb, doivent s'allumer et s'éteindre et les indicateurs numériques doivent effectuer un cycle complet d'affichage, c'est-à-dire de un à neuf, s'effacer puis indiquer zéro.

Condition de plombage: Les dispositifs de réglage additionnels et ceux du réglage approximatif du zéro sont situés sur le côté droit de la balance derrière une plaque circulaire. Cette plaque doit être plombée à l'aide d'un papier destructible. Les vis de fixation du boîtier doivent être usinées de façon à recevoir un fil et un plomb.

Conditions particulières: Le plombage n'est pas tenu de permettre l'accès facile aux autres composants et réglages conformément à la directive ministérielle SGMI/12.

- 4 -

Condition of Approval: Approval is granted under the Weights and Measures Act, S.C. 1970-71-72, chapter 36, and the Weights and Measures Regulations C.R.C.c., 1605 for use in Canada under the general conditions of the said Regulations, and under any special conditions listed above.

Reference No.: G6922-T280

Condition d'approbation: L'approbation est accordée conformément à la Loi sur les poids et mesures S.R.C. 1970-71-72, chapitre 36, et au règlement d'application C.R.C.c., 1605. L'emploi est autorisé au Canada sous réserve des conditions générales dudit règlement, et de toutes les conditions particulières formulées dans le présent avis.

No. de référence: G6922-T280


W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

JUL
JUL 25 1983